

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18.06.2014  
MARIGNY L'ÉGLISE  
COMPTE RENDU

---



*Membres : 24*  
*Présents : 17*  
*Procurations : 5*  
*Absents : 2*

**Date d'envoi de la convocation : 11 juin 2014**

LE 18 JUIN 2014, A 18H30, S'EST REUNI LE CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DU MORVAN A MARIGNY L'ÉGLISE, SOUS LA PRESIDENCE DE MONSIEUR JEAN-SEBASTIEN HALLIEZ, POUR LA TENUE D'UNE SEANCE ORDINAIRE, A LA SUITE DE LA CONVOCATION ADRESSEE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT EN DATE DU 11 JUIN 2014.

Membres présents :

Jean Marie PAUTRAT (Bazoches), Jean-Sébastien HALLIEZ, Michel RICHARD, Sylvie SACANVILLE (Brassy), Patrice GRIMARDIAS, Yves GIRARDOT (Chaloux), Lucienne BIARDOUX (Dun Les Places), Thomas PLOUVIN, Jean-Marie MIGNARD (Empury), Fabien BAZIN, Hélène PINGUET, , Marcel STEPHAN (Lormes), Philippe DAUVERGNE, Claude GAULON (Marigny L'Eglise), Odile RAPPENEAU, Daniel GRANGER (St André en Morvan), Christian OPIOLA (St Martin du Puy)

Procurations : M. Jean-Luc VIEREN a donné procuration à M. OPIOLA, M. Robert SAUTEREL a donné procuration à M. Jean Marie PAUTRAT, M Fabien BUSSY a donné procuration à Mme Lucienne BIARDOUX, Jean Pierre LACROIX a donné procuration à M. Fabien BAZIN, Mme Sophie CONSTANT a donné procuration à Mme Hélène PINGUET,

Absents : M. Alain GUILLIEN et M. Jean Pierre DUPONT (Pouques Lormes)

**ORDRE DU JOUR :**

1° Engagement des travaux de voirie 2014

2° Point sur les travaux d'investissement :

- ZA : inauguration, signature du bail de location, travaux supplémentaires
- Télécentre : création d'une salle de formation, travaux supplémentaires
- Acquisition des bâtiments qui abriteront le lieu de mémoire de Dun les Places

3° Propositions de nouveaux tarifs pour le SPANC

4° Questions diverses

## 1° Engagement des travaux de voirie 2014

Monsieur le Président fait part au conseil de la nécessité de réaliser les travaux de voirie sur le territoire communautaire. Il expose le contenu de l'avant projet et du dossier de consultation des entreprises correspondants. Le montant HT des travaux est estimé à 418 306 € HT.

Il indique que compte tenue du montant de l'opération, les travaux pourront être traités en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics avec appel public à la concurrence.

Monsieur le Président propose d'adopter les dossiers présentés ainsi que les modalités de dévolution des travaux proposées.

Oui cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Approuve l'avant projet et le dossier de consultation des entreprises correspondant à la réalisation des travaux du dossier de consultation des entreprises correspondants. Le montant HT des travaux est estimé à 418 306 HT
- Approuve le principe de traiter ses travaux en utilisant une procédure adaptée par application des articles 26-II-5 et 28 du Code des Marchés Publics avec appel public à la concurrence.

### Information Routes du Bois 2014

Monsieur le Président fait part au conseil que suite à la commission d'appel d'offres du 23.05.2014 pour étudier les plis réceptionnés dans le cadre du marché lancé pour les routes stratégiques du bois, les décisions ont été les suivantes :

Le Président a proposé de retenir l'entreprise EUROVIA BOURGOGNE pour la totalité du marché, à savoir :

- 75 377.05 € HT pour la totalité du marché
  - o Dont **11 526.30 €** pour Dun les Places VC 11
  - o Dont **31 817.25 €** pour Pouques Lormes Vassy
  - o Dont **32 033.50 €** pour Saint Martin du Puy, Route de Berges

## Travaux pour les ponts de Marigny l'Eglise

Monsieur le Président propose d'accepter les conventions pour la réalisation du diagnostic sur les deux ponts de Marigny l'Eglise qui nécessitent 35h chacun :

- diagnostic du pont de la verdière
- diagnostic du pont du moulin de Courotte sur la Cure

Chaque diagnostic comprendra :

- la visite de l'ouvrage
- le diagnostic
- la réalisation du rapport avec photos à l'appui
- la réalisation des plans de l'ouvrage

- l'estimation du coût des travaux de réhabilitation

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

## **2° Point sur les travaux d'investissement :**

Monsieur le Président propose de l'autoriser à signer le bail de location avec M. THUILLART, gestionnaire de la menuiserie. Les conditions sont les suivantes :

- Bail commercial : 9 ans renouvelable
- Montant du loyer : 750 € / mois
- Début de bail : juillet 2014. Premier paiement exigé à partir du mois de septembre 2014 dans la mesure où le bâtiment est effectivement occupé.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

## **AVENANT ZONE D'ACTIVITE DE LORMES**

Monsieur le Président propose d'accepter l'avenant n°2 de la zone d'activité de Lormes.

Il concerne le lot n° 3 pour un montant total de 753 € Ht soit 903.6 € TTC pour la réalisation de bavettes et de supports pour les fenêtres.

Le montant total du marché pour le lot n° 3 est donc modifié comme suit :

- 80 932.43 € HT
- 16 186.48 € de TVA
- 97 118.91 € TTC
- 

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

## **Travaux supplémentaires :**

Monsieur le Président propose à l'assemblée de bien vouloir accepter le devis de l'entreprise THOUARD pour réaliser le drainage de la plateforme du local pour un montant de 2404 € HT et 2884 € TTC.

- Télécentre : création d'une salle de formation, travaux supplémentaires

Il est évoqué la possible création d'une salle de formation à la mission numérique pour accueillir l'entreprise DELTA process pour de la formation pendant deux ans. Le feu vert sera donné à l'architecte dès que possible pour engager un appel à concurrence, mais celui-ci ne sera pourvu que lorsque la certitude sur le subventionnement du programme de réhabilitation de l'ancienne école maternelle de Lormes en vue d'héberger les 15 puis 30 salariés de cette entreprise sera obtenu (probablement en juillet). Le Président demande à l'assemblée de l'autoriser à lancer le marché et à l'attribuer.

- Acquisition des bâtiments qui abriteront le lieu de mémoire de Dun les Places et point sur l'avancement du programme.

Dans le cadre du projet de création d'un lieu de mémoire à Dun les Places, la CCPM souhaite reprendre la pleine propriété du logement sis à Dun les Places, Place de l'Eglise, cadastré

section ZT n°81, donné à bail emphytéotique en date du 23 juin 2000 à Nièvre Habitat pour une durée de 33 ans.

Par avis en date du 31 mars 2014, le service des domaines a estimé la valeur de ce logement à 80 410 €. Toutefois, compte tenu du bail emphytéotique entre la CCPM et Nièvre Habitat, le service des domaines a estimé en date du 16 avril 2014 l'indemnité devant revenir au preneur (Nièvre Habitat) en cas de résiliation à 20 000 €.

Les frais d'acte seraient pris en charge par la CCPM.

Par ailleurs, la faisabilité architecturale se précise réellement avec un avant projet qui deviendra définitif sous peu. Il sera présenté aux élus de Dun les Places et aux élus de la CCPM dans les meilleurs délais. Dans ce cadre, il avait été prévu dans le marché que le maître d'ouvrage mette à disposition de l'équipe d'architectes et d'ingénierie un commissariat d'exposition, c'est-à-dire un technicien pouvant synthétiser, ordonner, expertiser les archives et les valider historiquement, ceci afin de la galerie numérique soit dotée de supports incontestables et correctement ordonnancés. L'association pour la recherche sur l'occupation et la mémoire en Morvan (ARORM) propose d'effectuer cette prestation, qui a été négociée à hauteur de 4 500 €. Il est proposé d'accepter ce devis, le montant étant intégré au coût global de l'opération.

Ces propositions sont acceptées à l'unanimité. Le Maire de Marigny l'Eglise expose le projet de commémoration du 70<sup>e</sup> anniversaire du crash du Halifax à Mazignien.

### **3° Propositions de nouveaux tarifs pour le SPANC**

Tout d'abord, la CCPM vient d'obtenir l'accord de l'agence de l'eau Seine Normandie pour bénéficier de la totalité des subventions sollicitées sur les Communes de Bazoches, St Martin du Puy et Chaux. Cela représente une subvention globale de 596 229 € de subvention pour 993 715 € de travaux.

Compte tenu de l'évolution de notre service, une réévaluation des tarifs est proposée. Celle-ci avait fait l'objet d'un accord de principe lors du vote du budget communautaire le 19 avril 2014, et il est nécessaire qu'il soit formalisé.

En effet, la quasi-intégralité des diagnostics sur toutes les communes sont réalisés. Les aides de l'agence de l'eau sur les diagnostics individuels sont donc suspendus.

Les demandes de diagnostic sont déterminées par les objets suivants :

- Une visite lors d'une transaction à la demande du propriétaire
- Un contrôle lors de la construction d'une maison neuve (permis de construire etc...)
- Un contrôle lorsque des travaux sont engagés pour une réhabilitation groupée (en 2014, Bazoches, St Martin du Puy, Chaux)
- Un contrôle lorsque des travaux sont engagés pour une réhabilitation à titre individuel (hors programme CCPM)
- Par ailleurs, des conseils peuvent être demandés sur demande d'un propriétaire.

Bien que les dépenses de fonctionnement sur ce services soient amoindries (véhicule et personnel mis à disposition d'autres services), des frais fixes sont inhérents. Par ailleurs, un déplacement est beaucoup moins rentabilisé (nous procédons aux déplacements à la demande, cela demande du temps et du carburant).

Dans de nombreuses intercommunalités, les tarifs sont supérieurs à 100 €, il faut trouver un juste milieu permettant de préserver nos finances, sans pour autant pénaliser les usagers locaux.

Il est donc proposé que les tarifs qui avaient été auparavant calculés avec une aide de 50% de l'agence de l'eau (que nous n'aurons plus) soient revus au plus juste, à savoir :

**Tarif de classe 1 : opération simple : 29 €**

- Demande de visite sur le terrain pour informations : première gratuite, deuxième 29 €
- Contrôle lors d'une réhabilitation lorsqu'elle fait partie d'une réhabilitation groupée menée par la CCPM (fin de suivi de chantier)

**Tarif de classe 2 : opération complexe : 79 €**

- Contrôle lors d'une réhabilitation ou d'un permis de construire : Cette visite demande deux passages et la délivrance d'un certificat de conformité
- Diagnostic de l'existant : visite sur site, rédaction d'un premier rapport, transmission du rapport (sauf pour les visites obligatoire de Lormes où le tarif de 49 € sera sauvegardé jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2015)
- Diagnostic pour une vente : 79 €, idem.

Enfin, il sera nécessaire d'étudier prochainement la possibilité de créer un service de maintenance des assainissements non collectifs, avec par exemple la passation de marchés pour le vidage des boues, si les propriétaires le souhaitent.

L'assemblée donne son accord pour l'ensemble des propositions.

## **4° Questions diverses**

### **AIRE DE CAMPING CAR**

Monsieur le Président propose de l'autoriser à accepter les devis suivants :

- Paganie pour 1980.62 € TTC
- Olive Elec : 514.03 € TTC

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC LA COMMUNE**

Monsieur le Président propose de renouveler la convention de mise à disposition de Mme BOUTEILLE MARECHAL avec la commune de Lormes.

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

### **EMBAUCHE DE PERSONNEL AU SI DE DUN LES PLACES**

Monsieur le Président informe l'assemblée de la possibilité d'une réouverture du SI de Dun les Places pendant quelques heures par jour pour. Pour cela, il faudrait que la Communauté de Communes porte l'embauche d'une personne qui a été présélectionnée et formée par l'office de tourisme pour assumer les missions d'animation de cet espace.

Monsieur le Président propose les conditions d'embauche suivantes :

Durée du contrat : du 01 juillet au 30 août.

Contrat de travail 12h  
Base horaire du SMIC  
Horaires de travail : du mercredi au samedi de 14h à 17h  
Nom du poste : agent d'accueil au Syndicat Initiative

Après en avoir délibéré, l'assemblée approuve cette proposition à l'unanimité.

## TARIFS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Président propose que les tarifs suivent l'évolution générale des tarifs de RESO, à savoir 1.3%. Il propose également de ne pas délibérer cette année sur les adultes et les personnes extérieures au canton (adultes et enfants) qui sont directement encaissées par RESO.

	Tarifs 2014
Cycle d'éveil musique et danse	89
Cours d'instrument seul (30 min par semaine)	285
Cours d'instrument et d'ensemble	212
Cours de danse	95
Accordéon diatonique (15 min par semaine)	142
Chorale enfant	66

Le débat a été engagé autour de la question des prix de l'école de musique qui sont considérés par certains élus comme prohibitifs, ils ne favoriseraient pas la pratique musicale pour tous. Il est proposé que des réductions soient appliquées :

- Aux enfants qui pratiquent dans l'harmonie de Corbigny et la fanfare de Lormes (les modalités de ces réductions seront à mettre en œuvre à la rentrée)
- Aux fratrices, dans les mêmes proportions que la réduction appliquée aux enfants qui pratiquent plusieurs activités (-25% sur la totalité)

Par ailleurs, il est décidé que M. Claude GAULON suivra les affaires avec RESO et qu'une réunion de travail sur cette thématique sera mise en place à la rentrée.

## MOTION

<p style="text-align: center;"><b>Motion réforme territoriale</b> <b>et projet de suppression des départements</b></p>
--

Lors de son discours de politique générale prononcé devant l'Assemblée Nationale le mardi 8 avril 2014, Monsieur Manuel VALLS, Premier ministre, a évoqué l'organisation administrative et territoriale de la France et fait une annonce présentant quatre grands changements portant sur :

- 1) - Les régions, en divisant leur nombre par deux et ce, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017,
- 2) - L'intercommunalité, avec une refonte de la carte intercommunale fondée sur les bassins de vie au 1<sup>er</sup> janvier 2018,
- 3) - La clarification des compétences des Régions et Départements avec la suppression de la clause de compétence générale,
- 4) - Les conseils départementaux avec leur suppression à l'horizon 2021.

Sur la méthode, même si des adaptations peuvent apparaître nécessaire au regard des mutations de la société, celles-ci ne peuvent se faire à la hussarde, négligeant notamment les représentants des territoires, en particulier ruraux avec lesquels aucune concertation n'a été au préalable engagée.

S'agissant plus particulièrement des départements, depuis leur création, il y a deux siècles, ils ne sont pas restés figés et ont été sans cesse en mouvement, de la révolution de 1789 aux lois de décentralisation du 2 mars 1982, ce qui a abouti à une véritable démocratisation de l'action publique pour tous et partout.

Les Conseils Généraux sont aujourd'hui porteurs de politiques publiques de proximité tout en contribuant au développement des territoires, à l'égalité et à la protection des citoyens. **S'il y a un échelon à ne pas supprimer, c'est justement celui là.**

Dans nos territoires ruraux, le sentiment de relégation des citoyens se fait de plus en plus ressentir et les Conseils Généraux ont ce rôle de les représenter en faisant valoir leurs besoins et leurs potentiels de développement pour eux même et pour la France.

Les Conseil Généraux sont ainsi les relais des attentes des citoyens. Ils sont le plus souvent impulseur, créateur et développeur de projets, parce qu'ils connaissent également très bien l'histoire de leur territoire et les souhaits de leur population.

Le Conseil Général, c'est une assemblée exécutive et une administration jouant un rôle important dans les politiques de solidarité, d'éducation, d'infrastructures, de développement où le lien social et les capacités d'innovation sont des valeurs au service des citoyens et des territoires.

Même en période de tensions financière, les Conseils Généraux ont toujours trouvé de la ressource pour appliquer rigoureusement et efficacement leurs politiques publiques en direction des territoires et des citoyens.

Lorsqu'on fait le bilan de toutes les actions menées, comment peut-on dire et affirmer sans diagnostic que le département est un échelon de trop alors que chaque jour les élus et leurs agents sont sur le terrain à la rencontre des usagers, en répondant à leurs besoins et à leurs difficultés au travers des moyens de leur collectivité.

Alors, si cette réforme territoriale est un enjeu d'avenir et qu'un effort doit certainement être fait dans le sens de la simplification, de la mutualisation et de l'efficacité, il ne peut être entrepris au détriment des territoires ruraux et de la proximité avec la population avec le risque certain de voir s'accroître les déséquilibres territoriaux et les inégalités entre citoyens.

**L'ensemble des élus du Conseil Général de la Nièvre réunis lors de la Session du 26 mai 2014 à Nevers :**

- Refusent la disparition des départements sous couvert d'économies substantielles à réaliser mais non démontrées, ayant pour conséquence une régression du service public,
- Revendiquent un débat national consacré à cette réforme et rappellent le rôle majeur et indispensable que jouent les départements, notamment ruraux, en termes de cohésion sociale et d'équilibre du territoire.